

## Procès-verbal du Conseil municipal du 10 novembre 2023

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Karen ANCEY, Benjamin GRENAT, Marie-France VIGNES, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET

Membres excusés : Antonio MONTES donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Cyrille GALLAY donne pouvoir à Jérôme HAUTEVILLE,

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023  
**Vote : Adopté à l'unanimité**

II- Nomination d'un secrétaire de séance

Marie-France VIGNES est nommée secrétaire de séance.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

III- Retrait du point III, 5- Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le 24 octobre la directrice-adjointe en charge de la politique documentaire et la bibliothécaire référente sur le secteur afin d'échanger autour du projet de création d'une bibliothèque et les aides financières données par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

Suite à cet échange, un compte-rendu de l'entretien et une convention sociale devaient être envoyés à la Mairie. En l'absence de ces documents, Madame le Maire demande de reporter ce point de l'ordre du jour.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

IV- Affaires générales

1- Point sur les travaux en cours

1.1- Travaux au cimetière :

Les travaux ont pris du retard en raison de l'indisponibilité des entreprises.

L'entreprise Univert doit retirer complètement la haie à droite de l'allée conduisant au cimetière et y fixer une barrière à la place de la haie.

L'entreprise CMC doit fixer les garde-corps.

Le portail va être repeint et réinstaller.

Des plantations de rosiers sont prévues au printemps à droite de l'esplanade.

1.2- La barrière le long du mur conduisant à la mairie devrait être installée en novembre.

1.3- La réalisation des enrobés sur la route de Belmont est prévue du 13 au 17 novembre.

Travaux à l'étude :

Isolation et agrandissement de la salle des fêtes, création d'une bibliothèque

Isolation et réfection de l'immeuble « Le Panoramic »

Aménagement des abords du bassin au Col du Grand Taillet

## 2- Rapport sur le prix et la qualité du service public

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur les prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'eau potable. Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération pour chaque rapport. Puis, ces rapports seront transmis au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

### • EAU POTABLE

126 abonnés.

Le réservoir du Col du Grand Taillet est alimenté par 3 sources :

Creux du Buis, la Crottaz et Ouzon.

Tréchauffé est alimenté par 2 sources.

Le réseau d'eau est de 6 kms.

Les stations sont traitées par UV.

La commune de La Forclaz vend de l'eau à la CCPEVA pour le compte de la commune de Chevenoz, pour alimenter Pombourg de Chevenoz.

En 2022, la production est de 23 050 M3 dont distribution 21 396 M3 et exportation 1654 M3. On déplore 7 746 M3 de perte, 1 100 M3 de consommation sans comptage et 11 820 M3 facturés à la population.

En 2022 la vente de l'eau s'élève à 28 838 € (très insuffisant pour équilibrer le budget de l'eau).

Tout au long de l'année des prélèvements sont effectués et conformes aux préconisations de l'ARS.

Taux de rendement 2022 : 66,4 %, contre 42,8 % en 2021 dû à un réseau d'acheminement en eau vieillissant dans certains hameaux.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### • ASSAINISSEMENT COLLECTIF

67 Abonnés.

Une station d'épuration contrôlée par un cabinet agréé.

Volume facturé à la population 6 650 M3 pour un montant de 12 961,00 € dont abonnement 2 920,00 €.

Tonnage de matières sèches évacuées conforme : 1,4

Après la présentation des Rapports annuels 2022 sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, Madame le Maire demande d'adopter les rapports annuels 2022 sur les Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**3- Renouvellement du bail avec les Gorges du Pont du Diable**

Madame le Maire indique au Conseil municipal que le bail de location des berges des Gorges du pont du Diable est arrivé à expiration au 31 décembre 2021. Après deux années de concertation entre les communes de La Forclaz, de la Vernaz et la Société « Les Gorges du pont du Diable », un projet de renouvellement du bail commercial est proposé aux membres du conseil municipal, pour une durée de neuf ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030, avec effet rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le loyer annuel proposé est de 8 000,00 € HT et pour chacune des communes prioritaires. La révision du loyer se fera tous les trois ans et de plein droit, calculé selon l'Indice des Loyers Commerciaux.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**4- Classement de l'église de la Forclaz**

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture réunie le 22 juin 2023 à la Direction Régionale des Affaires Culturelles à Lyon a validé la demande de protection de l'église Saint Pierre de La Forclaz au titre des monuments historiques.

Ce qui entraînera pour toute construction, restauration ou destruction projetée aux abords de l'église, dans un périmètre de 500 mètres autour de celle-ci, l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France.

De ce fait, Madame le Maire demande un avis favorable du conseil municipal suite à cette décision.

**Vote : Accord à la majorité (1 abstention)**

**5- Convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc : retiré de l'ordre du jour**

**6- Extension de l'Association Foncière Pastorale**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'étendre le périmètre de l'AFP LA FORCLAZ-LA BAUME sur toute la commune de La Forclaz. Ce qui permettrait de redonner des surfaces agricoles aujourd'hui en friche et de limiter également le risque d'incendie.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**V- Affaires financières**

DM N°3 : Suite aux travaux réalisés à l'entrée du cimetière, Madame le Maire propose un virement de crédits de la section d'investissement du budget principal, pour un montant de 6404,50 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>6406,50 €</b>	
<b>D 21316 opération 72 : Equipement de cimetière</b>		<b>6406,50 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

DM N° 4 : Suite aux travaux de sécurisation réalisés aux abords de la mairie, Madame le Maire propose un virement de crédits de la section d'investissement du budget principal, pour un montant de 660,00 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>660,00 €</b>	
<b>D 21311 opération 75 : Hôtel de ville</b>		<b>660,00 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

DM N°5 : Pour solder les travaux PMR, Madame le Maire propose un virement de crédits de la section d'investissement du budget principal, pour un montant de 5068,99 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 020 : Dépenses imprévues</b>	<b>1182,38 €</b>	
<b>D 21311 opération 67 : Hôtel de ville</b>		<b>1182,38 €</b>
<b>D 2111 : Terrains nus</b>	<b>3886,61 €</b>	
<b>D 21311 opération 67 : Hôtel de ville</b>		<b>3886,61 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

DM N° 6 : Suite à un remboursement d'une partie de la subvention numérique, Madame le Maire propose un virement de 180,00 € de la section d'investissement du budget principal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 2188 : Autres immobilisations corporelles</b>	<b>180,00 €</b>	
<b>D 1321 : Etat et établissements nationaux</b>		<b>180,00 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

DM N° 7 : Madame le Maire propose un virement de 9000,00 € de la section de fonctionnement afin de pouvoir régler le contrat de prestation de services de la secrétaire itinérante.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 6411 : Personnel titulaire</b>	<b>9000,00 €</b>	
<b>D 611 : Contrat prestation de services</b>		<b>9000,00 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## VI- Questions diverses

- Décorations de Noël : Période d'éclairage du 10 décembre au 10 janvier 2023

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,  
Marie-France VIGNES

